



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rabat, le 10 mai 2012

Tenue du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) s'est tenu le 09 mai 2012 au siège de la Présidence du Gouvernement, sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement, Abdel-Ilah BENKIRAN.

A l'ordre du jour de cette session, l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de la Note d'orientations générales pour le développement du secteur des télécommunications à l'horizon 2013 (NOG 2013), l'approbation des comptes de l'exercice 2011 et du budget 2012.

Lors de l'ouverture des travaux, M. le Chef du Gouvernement a rappelé l'engagement du gouvernement à renforcer la bonne gouvernance au sein des différentes institutions publiques, à travers la tenue, de façon régulière, de leurs conseils d'administration et le suivi de la réalisation de leurs missions.

Insistant sur le rôle important joué par l'ANRT en matière de régulation du secteur des télécommunications, M. Abdel-Ilah BENKIRAN s'est félicité des performances enregistrées durant l'année 2011, marquées par une contribution de 4% au produit intérieur brut (PIB), une croissance du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe et mobile qui a atteint 40 millions et de celui des internautes avoisinant les 15 millions. Cette évolution a été accompagnée par une baisse significative des tarifs aussi bien du fixe que du mobile.

M. le Chef du Gouvernement a relevé que le secteur connaîtra un saut qualitatif grâce à la mise en œuvre du plan national pour le déploiement du haut et très haut débit. Ce dernier permettra au Maroc de disposer d'infrastructures de télécommunications de dernière génération et de généraliser l'accès à internet à l'ensemble de la population sur un horizon de dix ans.

M. Azdine El Mountassir Billah, Directeur Général de l'ANRT, a passé en revue l'état d'avancement des mesures prévues par la NOG 2013. Il a également présenté les comptes de l'ANRT arrêtés au titre de l'année 2011 ainsi que les grands axes du budget 2012.

Le Conseil d'Administration a été informé des résultats de l'étude relative à l'élaboration du plan national pour le développement du haut et très haut débit, qui portent sur trois axes à savoir le déploiement des technologies mobiles de 4ème génération (4G), le renforcement des infrastructures de télécommunications, notamment celles de fibre optique ainsi que la révision du cadre législatif et réglementaire régissant le secteur afin d'accompagner la mise en œuvre dudit plan.

Le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de décisions portant notamment sur l'arrêté des comptes de l'Agence au titre de l'exercice 2011 et le budget relatif à l'exercice 2012, l'octroi de licences mobiles de 4ème génération (4G), l'élargissement du déploiement du haut débit à travers la technologie Wifi Outdoor, et le renforcement des infrastructures de télécommunications optiques.
